



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 25/05/2021

ATTAQUES D'UN LOUP SUR DES TROUPEAUX D'OVINS EN CLUNISOIS : POINT DE SITUATION N° 2

Le **bilan des attaques** en Clunisois, actualisé au week-end de Pentecôte, fait état de 21 attaques au total, concentrées sur les communes de La Vineuse (12), Flagy (7) et Cortevaix (2).

À ce jour, on déplore 89 ovins tués (dont 46 euthanasiés) et 104 animaux blessés.

Conformément aux indications données le 17 mai dernier, au moment du déclenchement du plan loup en Saône-et-Loire, l'action de l'État s'est déployée dans **3 directions** :

1. Le renforcement de la protection des troupeaux

Des équipements de protection d'urgence ont été distribués aux éleveurs qui les ont sollicités. À ce jour 3 850 mètres de filets et 15 électrificateurs leur ont ainsi été remis. Un nouveau recensement des besoins est opéré en ce moment même auprès des éleveurs par les services de la Chambre d'Agriculture. La protection des troupeaux d'ovins par des filets électrifiés ou des chiens de protection est un préalable indispensable pour demander une autorisation de tir de défense.

2. Une présence renforcée sur le terrain pour mettre en œuvre les autorisations de tir

Au vu de l'importance et de la fréquence de la prédation, et en application du plan loup national, le préfet de Saône-et-Loire, Julien CHARLES, a pris dès le 19 mai des **arrêtés d'autorisation de tir de défense simple**, dès lors que les conditions réglementaires étaient réunies (protection du troupeau), en faveur des éleveurs qui les demandaient.

Sept arrêtés ont été signés à ce jour et publiés au recueil des actes administratifs. Cette démarche a vocation à se poursuivre.

Les **effectifs** présents sur le terrain pour mettre en œuvre les tirs ont été accrus :

- comme il s'y était engagé, l'État a renforcé le nombre de louvetiers, avec le recrutement, en début de cette année, de 3 nouveaux louvetiers, portant ainsi l'équipe de 16 à 19 membres ;
- 36 chasseurs ont été formés et habilités par le préfet le 18 septembre 2020 pour participer aux opérations de tirs de défense renforcée. Ces effectifs pourraient être doublés dès la formation de nouveaux chasseurs volontaires la semaine prochaine.

En complément, le préfet de Saône-et-Loire a sollicité et obtenu que la **Brigade Mobile d'Intervention (BMI) des grands prédateurs** de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) soit mobilisée la semaine prochaine dans le Clunisois. Ses quatre agents compléteront la formation des intervenants de terrain et assureront une mission de conseil afin de renforcer l'effectivité des tirs de défense.

Enfin, un **plan de mise à niveau des équipements** des louvetiers a été établi en lien avec les intéressés, afin qu'ils puissent exercer leur mission dans des conditions sûres et conformes au plan loup (caméras thermiques, lampes torches longue distance...).

En complément des acquisitions effectuées par l'État, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de Saône-et-Loire, sollicités par le préfet, ont donné leur accord pour participer financièrement à cette démarche.

3. La mise en œuvre des mesures d'indemnisation des éleveurs prédatés

Conformément au plan loup et aux annonces faites la semaine passée, la procédure d'indemnisation a été engagée au bénéfice des éleveurs dont les troupeaux ont été prédatés, avec effet rétroactif depuis le début des attaques. Ainsi, les 11 éleveurs qui ont fait l'objet d'attaques dans ce secteur depuis le 23 avril dernier seront indemnisés, selon le barème national en cours. Chacun des 21 constats d'attaques fait l'objet d'un dossier d'indemnisation. Les éleveurs sont contactés par la direction départementale des territoires (DDT) pour valider les indemnisations calculées auxquelles sont ajoutés les frais vétérinaires.

Le préfet de Saône-et-Loire et ses services sont pleinement mobilisés aux côtés des éleveurs pour faire face à la situation difficile qu'ils traversent depuis le début des attaques.

Il salue la mobilisation des agents de l'État (à titre d'exemple, ceux de l'OFB ont effectué plus de 750 heures sur le terrain depuis le début des attaques), des louvetiers et des chasseurs. Il exprime sa reconnaissance à la Chambre d'agriculture, à la Région et au Département, dont le concours est indispensable au bon déploiement du plan loup. Il assure enfin les maires des communes concernées de son soutien et de sa disponibilité.

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80
Mél : pref-communication@saône-et-loire.gouv.fr

196, rue de Strasbourg
71000 MACON

